

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

SOUS-PREFECTURE

29 AVR. 2011

BERNAY

Séance du 21 avril 2011

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de convocation : 07/04/2011

Date d'affichage : 07/04/2011

L'an deux mille onze, le vingt et un avril, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert CAPPELLE, Maire.

Présents : Mme Dominique VERGNOT, 1^{ère} Adjointe, M. VANDOOREN Mathieu 2^{ème} Adjoint

M. Pascal BÂTON*, M. Bruno CANU, M. Noël DRIEUX, M. Luc SYRYN, Mme Jézabel PAYSANT, Mme MESNIL Cécile.
(* présents par pouvoir)

Absents excusés : M. Urbain BREEMEERSCH, Mme Valérie TORCHEUX,

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame MESNIL Cécile.

Objet : AVIS SUR LE SCOT DU PAYS RISLE CHARENTONNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Pays Risle Charentonne lui a fait parvenir en date du 19 mars 2011 la délibération prise en réunion le 15 mars 2011 ayant pour objet l'arrêt et bilan de la concertation du schéma de cohérence territoriale au Pays Risle-Charentonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Prend acte des modifications apportées dans le deuxième arrêt du SCOT
- Maintient son vote négatif émis dans sa délibération du 27.05.2010.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Hubert CAPPELLE